

# Santé des élevages

Provence-Alpes-Côte d'Azur

GDS 04 | GDS 05 | GDS 06 | GDS 13 | GDS 83 | GDS 84 | FRGDS PACA



Comprendre  
pour agir!





# Sommaire

---

+ Les actions du GDS .....	p.4
+ L'offre en formations .....	p.5
+ Brucellose des petits ruminants.....	p.6-7
+ Dépistage de l'épididymite contagieuse du bélier .....	p.8-9
+ Conduite à tenir lors de diarrhée chez le ruminant nouveau-né.....	p.11-13
+ Nouveau service: un bilan sanitaire bovin .....	p.14-15
+ Diagnostic différentiel des avortements chez les ruminants.....	p.16-20
+ Les règles d'introduction des bovins: quelques rappels .....	p.17
+ Aethina tumida: le petit coléoptère ravageur des ruches.....	p.21
+ Analyses coprologiques: les étapes clés.....	p.22
+ Des mammites aussi chez les brebis allaitantes .....	p.24-25
+ Autocontrôles fromagers caprins et Staphylococcus aureus.....	p.26-27
+ La Border Disease chez les ovins .....	p.28-30
+ Le Rouget du porc.....	p.31
+ Plantes à effets toxiques: mieux les comprendre.....	p.32-34
+ Déclarations de transhumance pour les petits ruminants .....	p.35
+ Vêlages sans dommage... ..	p.36-38
+ Nouveauté : élargissement des contrôles à l'introduction.....	p.39
+ Nouvelles modalités de gestion de la prophylaxie bovine.....	p.40-41
+ Les tarifs 2016 de prophylaxie et la caisse coups durs .....	p.42
+ Les adresses utiles.....	p.43

---

+ > ARTICLE ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - 04

+ > ARTICLE PACA

---



C'est le premier éditorial du Bulletin Santé des Elevages des GDS PACA, déclinaison départementale GDS 04, que je signe en tant que Président, fonction que j'occupe depuis le printemps 2015.

J'en profite pour vous présenter ce nouveau bulletin, à destination de nos éleveurs adhérents et de nos partenaires, et dont sa lecture, je n'en doute pas, occupera vos longues soirées d'hiver... Dans ce nouveau numéro, vous y trouverez de nombreuses informations techniques concernant les actions menées par votre GDS, ainsi que des informations utiles pour vous permettre de progresser dans la maîtrise sanitaire de vos élevages.

Même si nous sommes un petit département d'élevage, gardons à l'esprit que c'est notre diversité qui fait notre force. Ensemble et unis, nous pouvons n'être que plus forts. Une nouvelle ère se dessine pour nos GDS, un schéma régional commence à se profiler. Celui-ci démarre par la reconnaissance OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) de notre FRGDS avec la mise en place d'une démarche qualité commune régionale portant sur la gestion des prophylaxies.

J'adresse un remerciement à nos financeurs privilégiés : le Conseil Régional et le Conseil Départemental, sans lesquels la réalisation de ce bulletin serait compromise.

Enfin, je compte sur vous, chers éleveurs adhérents, pour me soumettre dès que nécessaire les préoccupations sanitaires de votre cheptel.

Sachez tirer au maximum profit de ce bulletin et recevez mes meilleurs vœux notamment de santé, pour vous, vos proches et vos animaux pour cette nouvelle année 2016.

**Alexandre FERAUD,**

*Le Président du GDS 04*

## LE GDS 04

### Son Conseil d'Administration

**Président :** Alexandre FERAUD

**Vice-Présidents :** Francis SOLDA  
Kyra LOUP

**Trésorier :** Jean-Luc FABRE

**Secrétaire :** Céline MATHIEU

### Ses membres :

Jean-Marie SEGOND  
Agathe ARNAUD  
Henri PROAL  
Séverine VINATIER  
Olivier ROSSIT  
Florentin SCHAAL

### Son personnel

**Directeur :** Maxime MAROIS  
m.marois.gdso4@gmail.com

**Technicienne :** Carine VILARDELL  
c.vilardell.gdso4@gmail.com  
Tél. 04 92 36 62 22

**Vétérinaire-conseil :**  
Jean-Luc CHAMPION  
jlucchampion@yahoo.fr

**Secrétaire :** Evelyne TERRAS  
gdso4@reseaugds.com  
Tél. 04 92 36 62 29





# Les actions du GDS



Espèces	Actions	Objectifs	Aides
Bovine Ovine Caprine	Gestion des prophylaxies	Surveillance des dangers sanitaires des 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégories (voir détails page 41)	Aide financière aux analyses, prises de sang et aux visites par le GDS, le Conseil Départemental et l'Etat
	Plans d'Actions et de Suivis Sanitaires en Elevages (PASSE)	Diagnostic avortement Surveillance parasitaire, Autres plans : lait, BVD, paratuberculose...	Aide financière aux analyses (prise en charge par la FRGDS et le GDS) et conseils sur la conduite à tenir.
	Autocontrôles fromagers	Accompagnement pour la réalisation des autocontrôles des produits laitiers (organisation d'une tournée de ramassage)	Tarifs préférentiels sur les analyses, aide technique et financière en cas de problème sanitaire
	Collecte des déchets de soins vétérinaires	Aide à l'élimination des déchets vétérinaires (seringues, aiguilles, flacons vides, médicaments périmés)	Organisation de tournées de collecte
	Formations / Informations	Informer pour mieux prévenir	Diffusion d'informations sanitaires en fonction de l'actualité et organisation de formations Conseils techniques vétérinaires
	Caisse Coups Durs	Indemnisation des élevages confrontés à des problèmes sanitaires.	Aide financière
Bovine	La certification IBR	Permettre aux éleveurs bovins <b>volontaires</b> d'acquérir une appellation ou une garantie de leur cheptel, valorisable lors des échanges	Suivi de l'appellation ou de la garantie et conseils techniques
	La garantie Paratuberculose	Permettre aux éleveurs bovins <b>volontaires</b> d'acquérir une garantie à l'animal	Prochainement disponible
	La garantie Bovin non-IBI	Permettre aux éleveurs bovins <b>volontaires</b> d'acquérir une garantie à l'animal	Prochainement disponible
	Kit introduction/ Billet de garantie conventionnelle	Sécuriser les échanges d'animaux entre vendeurs et acheteurs (analyses IBR, BVD et Paratuberculose)	Aide financière aux analyses par le GDS et le Conseil Départemental
Ovine	Dépistage <i>Brucella ovis</i> et billet de garantie conventionnelle	Programme de lutte contre l'épididymite contagieuse du bélier	Prise en charge des analyses Conseil sur la gestion des béliers positifs
	Génotypage tremblante	Programme de lutte contre la tremblante	Tarifs préférentiels d'analyse Suivi des résultats et subventions d'abattage et de repeuplement pour éliminer les béliers hypersensibles

# L'offre en formations

Cette année encore le GDS vous a proposé différentes formations financées par le fonds Vivea. Ces formations s'adressent à tous, aussi bien aux éleveurs qui démarrent dans le métier qu'aux plus expérimentés.



## + BILAN DES FORMATIONS ORGANISÉES EN 2015

Thème de la formation	lieu	Nb de stagiaires
1 session initiation au parage	Seyne	8
1 session perfectionnement au parage	Saint Vincent les forts	8
1 session éleveur caprin infirmier	Reporté au 1 <sup>er</sup> trimestre 2016	-
1 session éleveur ovin infirmier	Reporté au 1 <sup>er</sup> trimestre 2016	-

**Nous continuerons à proposer des formations en 2016.**

*Toutes les formations bénéficient de financements VIVEA. Alors n'hésitez pas à vous inscrire !*

## + LE PARAGE DES BOVINS

Cette formation a été à nouveau proposée aux éleveurs en 2015. 2 sessions ont été organisées au printemps, l'une pour de l'initiation, l'autre pour du perfectionnement. Cette formation est toujours autant appréciée par les éleveurs. Nous avons à priori fait le tour des éleveurs intéressés, c'est pourquoi nous ne devrions pas la renouveler pour le moment. Néanmoins, n'hésitez pas à contacter le GDS pour signaler votre intérêt.

Le GDS reste à l'écoute des éleveurs sur les besoins en formation.





# Brucellose des petits ruminants



*La France a été reconnue "officiellement indemne" de brucellose par l'Europe en décembre 2014. Cette reconnaissance fait suite à une longue lutte contre cette maladie, et grâce à la surveillance organisée à l'échelle nationale à travers les prophylaxies et les déclarations d'avortements.*

La France n'a connu aucun foyer de brucellose ovine et caprine depuis 2003 (2001 en PACA) et la vaccination n'est plus pratiquée dans aucun département depuis 2008 (hormis les Pyrénées-Atlantiques en raison d'un programme de vaccination des béliers contre l'épididymite contagieuse).

La situation de la France, vis-à-vis de la brucellose des petits ruminants est donc favorable. Dans ce contexte, un nouveau dispositif est proposé suite à l'instruction technique de la DGAL en avril 2015. Son objectif est de :

- + **Renforcer la déclaration des avortements** avec analyse de brucellose obligatoire sur les femelles avortées (complétée par d'autres analyses proposées par le GDS).
- + **Alléger la prophylaxie** par dépistage sérologique.

Ces allègements ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité sanitaire ! Les cas humains et bovins récents montrent bien que la réémergence de la brucellose en France est toujours possible, et que **la surveillance des avortements est une des clés de voûte du système de prévention !**

## + SITUATION DU MASSIF DU BARGY

Les cas humains révélés en Haute-Savoie en janvier 2012 ont poussé la DD(CS)PP à effectuer des recherches supplémentaires dans un élevage où un avortement avec une suspicion de brucellose avait eu lieu. Les analyses réalisées en avril 2012 ont mis en évidence l'infection de 5 bovins du cheptel.

Les analyses réalisées chez les ruminants domestiques (sédentaires ou transhumants) et sauvages de cette zone ont mis à jour une infection des bouquetins du massif du Bargy. **Aucun autre cas domestique n'a été détecté.**

Ces résultats montrent qu'une contamination par la faune sauvage est possible, mais que ce risque est très faible. Par contre, une mauvaise gestion de ce foyer de brucellose sauvage, notamment si les **spécificités liées à l'éradication d'une maladie dans la faune sauvage** ne sont pas prises en compte, risque d'aggraver le problème, avec des conséquences potentielles pour la faune sauvage et domestique.

## + ALLÈGEMENTS EN PACA

L'objectif à atteindre **impérativement** dans tous les départements est le dépistage annuel de **5%** des petits ruminants de plus de six mois du département pour maintenir la qualification nationale.

**Pour cela 2 solutions d'allègement sont proposées :**

- + Un dépistage quinquennal (tous les 5 ans) sur 25% des femelles > 6 mois et 100% des mâles reproducteurs, avec un minimum de 50 animaux.

**ou**

- + Un dépistage annuel sur 5% des femelles > 6 mois et 100% des mâles reproducteurs, avec un minimum de 50 animaux.

Quelle que soit la solution retenue, l'harmonisation régionale est indispensable.



Les règles s'appliqueront et seront identiques pour tous les systèmes d'élevage de petits ruminants (lait, viande, ovin ou caprin).

La situation particulière de PACA (transhumance avec de nombreux mélanges de troupeaux propices aux épidémies, faible taux de déclaration d'avortements...) rend nécessaire **une surveillance annuelle** de tous les troupeaux pour éviter une réintroduction de la brucellose.

*C'est pourquoi, pour la campagne 2015-2016, les GDS PACA ont obtenu un accord de principe de l'Administration pour que les anciennes règles soient maintenues et pour continuer à bénéficier de la participation financière de l'État : à savoir 25% des femelles > 6 mois et 100% des mâles reproducteurs, avec un minimum de 50 animaux. A noter cependant que les animaux nouvellement introduits ne sont plus à prélever.*

#### ⊕ CAS DES PETITS DÉTENTEURS

Pour alléger le temps nécessaire au suivi de la prophylaxie de la brucellose, et vu leur rôle épidémiologique actuel mineur, les "petits détenteurs" ne seront plus soumis à l'obligation de la qualification sous certaines conditions (notamment :

moins de 5 petits ruminants de plus de 6 mois ; absence de vente, prêt ou prise de pension ; absence de transhumance ; absence de vente à l'abattoir sauf pour la consommation personnelle, etc.). Seule la DDCSPP est compétente pour accorder cette dérogation.

Dans le cas où un éleveur professionnel ou un alpage intègre quelques brebis ou chèvres issus d'un "petit détenteur" non qualifié, il faut être très vigilant et ne les accepter qu'à condition qu'ils obtiennent préalablement la **qualification officiellement indemne**.

#### ⊕ LA DÉCLARATION DES AVORTEMENTS

*C'est le meilleur moyen pour dépister une réémergence de brucellose et d'en limiter la dissémination.*

*Est considéré comme un avortement infectieux l'expulsion d'un fœtus ou d'un animal mort-né ou succombant dans les 12 heures suivant la naissance, à l'exclusion des avortements d'origine manifestement accidentelle.*

*L'enregistrement de chaque avortement, même isolé, sur le registre d'élevage est obligatoire. En cas de réintroduction de la brucellose, il est probable que les avortements soient nombreux, d'où l'obligation de déclaration dès 3 avortements en 7 jours ou moins. On peut néanmoins faire une déclaration d'avortements en-dessous de ce seuil (petits troupeaux par exemple).*

*Le GDS propose un protocole complémentaire (voir l'article sur le diagnostic des avortements page 16).*



# Dépistage de l'épididymite contagieuse du bélier



En 2015, l'ensemble des béliers des éleveurs adhérents est contrôlé vis-à-vis de *Brucella ovis*, responsable de l'épididymite contagieuse du bélier, grâce au financement du GDS aidé par le Conseil Départemental. Cependant dès 2016, ce dispositif est contraint d'évoluer.



## + RÉSULTATS 2015

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, **2183 béliers issus de 306 troupeaux** ont été dépistés, soit une moyenne de 7 béliers par troupeau.

Seulement 8% des élevages testés (soit 24 troupeaux) ont des béliers positifs, ce sont plutôt des troupeaux de grande taille (moyenne de 14 béliers).

Parmi les béliers testés, on comptabilise 2047 négatifs (soit 94%), 37 douteux (soit 2%) et **99 infectés (soit 4%)**.

Seuls les béliers douteux présents dans des troupeaux positifs présentent un risque d'être infectés. Ils représentent 40% des douteux. Il est fortement conseillé de renouveler l'analyse pour confirmer leur statut.

**Dans les troupeaux infectés, on recense 28% de béliers positifs.**

## + RÉPARTITION DES TROUPEAUX SELON LEUR TAUX D'INFECTION

Taux d'infection	<10%	10% à 20%	20% à 40%	≥40%
Nombre de troupeaux	4	2	6	12

Les 6 troupeaux qui présentent un taux d'infection faible (inférieur à 20%) peuvent facilement s'assainir.

Par contre la situation est plus préoccupante pour les 18 autres troupeaux infectés où l'infection est fortement installée. Seul l'abattage de l'ensemble des béliers accompagné d'un repeuplement de béliers stopperait l'infection, mais à quel coût ?

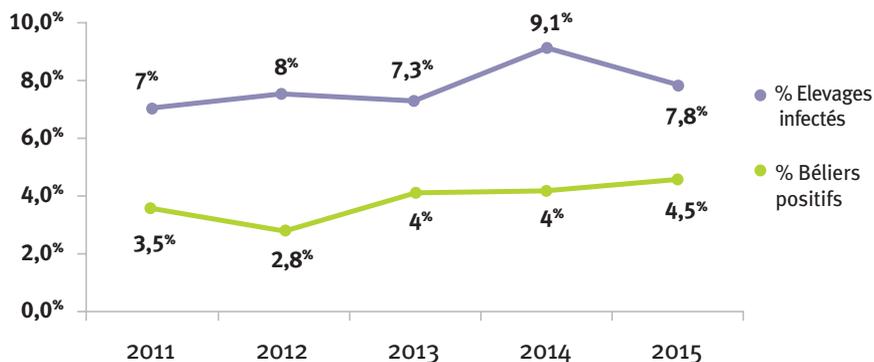
## + CONSÉQUENCES DE CETTE MALADIE

Suite à une étude menée par le GDS, il a été montré que comparativement à un bélier négatif, un bélier positif a :

- + **2,5 fois plus de risque d'avoir un sperme de mauvaise qualité**
- + **75% de chance d'être excréteur** (présence du microbe dans le sperme) et donc contagieux.

**À noter également que tous les béliers aux lésions testiculaires sont à réformer** (sperme de très mauvaise qualité et contaminant).

## + ÉVOLUTION DES RÉSULTATS SUR 5 ANS



## + PROGRAMME POUR 2016

L'aide aux analyses apportée par le Conseil Départemental est diminuée de moitié. Ce dépistage sera proposé aux seuls éleveurs adhérents, qui devront en faire la demande auprès de leur vétérinaire et moyennant une participation financière maximale de **2,50 €/bélière**. Le GDS vous encourage à poursuivre ce dépistage afin d'éviter d'éventuels problèmes de fertilité de vos troupeaux.

## + CONDUITE À TENIR

Votre GDS vous recommande d'éliminer les béliers séropositifs.

**En cas d'achat**, n'achetez que des béliers séronégatifs provenant de troupeaux où l'ensemble des béliers est négatif ; sinon faites réaliser une prise de sang et remplissez avec le vendeur **un billet de garantie conventionnelle**, disponible au GDS.





**PROVENCE  
CÔTE D'AZUR**

*Le bon sens a de l'avenir.*



### 3 agences à Digne les Bains

- 7, Bd Thiers
- ZA St Christophe
- 6, cours Arès

**TÉL. 32 25**

# Conduite à tenir lors de diarrhée chez le ruminant nouveau-né



*Les diarrhées occasionnent des pertes importantes chez les jeunes de toutes espèces entre la naissance et l'âge de 3 semaines, de 10 à 20% selon les espèces et les élevages.*

## + LES SYMPTÔMES

Une diarrhée importante de couleur jaune paille à verdâtre, une déshydratation et une acidose conduisant à la mort de l'animal. Les symptômes digestifs sont peu évocateurs de l'origine de la diarrhée, l'âge et la couleur de la diarrhée peuvent donner quelques indications.



*Diarrhée au sevrage*

## + LE PRONOSTIC

Il peut être évalué en utilisant 4 critères :

+ **La température :** si la température corporelle est inférieure d'un degré par rapport à la température normale, l'état de l'animal est inquiétant.

Rappel: la température normale d'un veau est de 39,5°C, d'un agneau de 39-40°C et du chevreau de 38,5-40°C. D'où l'importance d'avoir un thermomètre dans la pharmacie de l'élevage.

+ **Le réflexe de succion :** on met le doigt dans la bouche de l'animal et il doit téter ce doigt. S'il n'a plus ce réflexe, l'animal est dans un état grave. En

mettant le doigt dans la bouche, on peut aussi se rendre compte si elle est froide, ce qui est là aussi défavorable.

+ **L'enfoncement de l'œil dans l'orbite :** si l'œil est enfoncé et que l'on voit la 3<sup>e</sup> paupière revenir sur l'œil, le pronostic est grave. Le degré de déshydratation peut aussi être estimé en pinçant un pli de peau à l'encolure: si celui-ci persiste, l'animal est dans un état de déshydratation avancé, et le pronostic est réservé.

+ **La faculté de se relever et la vigilance :** l'animal restant couché, ne relevant pas la tête et ne réagissant pas à un stimulus extérieur: l'animal est au bord du coma, le pronostic vital est engagé.

*On pourra sauver le veau, l'agneau et le chevreau si sa température ne descend pas en-dessous d'un degré par rapport à la température normale, s'il relève la tête, s'il tète le doigt et si son œil n'est pas trop enfoncé dans l'orbite.*

## + LES GESTES QUI SAUVENT

+ **Réhydrater :** la diarrhée fait perdre beaucoup d'eau à l'organisme, et peut entraîner la mort. On peut utiliser un réhydratant par voie orale, avec un biberon ou une sonde œsophagienne (système permettant que le réhydratant arrive par sonde directement dans la caillette).

On peut aussi injecter à l'agneau ou au chevreau 50 à 100 mL de sérum glucosé tiède dans le péritoine ou sous la peau.

## Conduite à tenir lors de diarrhée chez le ruminant nouveau-né

Pour les veaux, l'injection intraveineuse effectuée par le vétérinaire semble la plus adaptée.

On peut aussi donner des sachets ou des cachets antibiotiques ou probiotiques selon le protocole de soins établi avec le vétérinaire.



*Pélican pour la réhydratation*

**+ Réchauffer** sous une lampe à infrarouges ou avec des bouillottes. La réhydratation doit se faire avec des solutés tièdes pour permettre aussi de réchauffer l'animal.

### **+ COMMENT PRÉVENIR LES DIARRHÉES**

L'hygiène est très importante : en effet les contaminations viennent de l'extérieur, soit de l'environnement, soit de la mère.

#### **+ Hygiène autour de la mise-bas**

Une aire quotidiennement paillée et débarrassée des résidus de mise-bas est un préalable indispensable.

Désinfecter le cordon ombilical après s'être lavé les mains, vidanger le sang présent dans le cordon et le tremper dans de la teinture d'iode.



*Désinfection du nombril*

#### **+ Prise de colostrum**

Il est important de s'assurer de la bonne prise de colostrum. C'est ce dernier qui apporte l'immunité au nouveau-né au début de sa vie. L'intestin n'est perméable aux anticorps que pendant les 12 premières heures. Le colostrum apporte en plus de l'énergie et des oligo-éléments, il favorise aussi l'expulsion du méconium.

Dans l'élevage, il peut être intéressant de traire des mères bonnes laitières (le colostrum de la première traite est le plus riche en anticorps) et de conserver du colostrum au frais ou au congélateur dans des bouteilles d'un demi litre. Lors de la conservation au congélateur,

## la décongélation doit se faire au bain-marie, une décongélation au micro-ondes détruit les anticorps.

La conservation de colostrum des mères de l'exploitation permet d'avoir les anticorps spécifiques à l'élevage, ce qui n'est pas le cas du colostrum du commerce.

Lors d'achat de femelles gestantes, il est important de les acheter assez précocement par rapport à la mise-bas pour leur permettre de produire des anticorps spécifiques à l'élevage d'achat et que le colostrum soit efficace. Lors de l'achat de femelles venant de mettre bas, les nouveau-nés ne sont pas forcément immunisés contre les germes de la nouvelle exploitation.

Il est important de noter que les jumeaux doivent se partager le même colostrum, le nouveau-né le plus petit en consommera souvent moins. Dans ce cas un apport complémentaire de colostrum peut être judicieux.

### + Ambiance du bâtiment

Il est important de renouveler la paille entre chaque lot (cases à veaux, cases d'agnelage). Pour les veaux, il est conseillé de les séparer des mères dans des niches ou des cases à veaux.

Les nouveau-nés doivent être à l'abri des courants d'air pour limiter les déperditions de chaleur et l'affaiblissement de l'animal.

Un bâtiment humide va favoriser le développement de germes et de parasites dans la litière. **Un bon paillage complété par un asséchant de litière sont indispensables autour de la mise-bas** pour limiter la multiplication des germes.

Quand les conditions climatiques le permettent, la mise au pâturage des animaux permet de limiter la contagion due au confinement du bâtiment.



### + Identification de la cause

Des analyses de laboratoire peuvent permettre d'identifier le microbe, virus ou parasite en cause. **Ce diagnostic permet de mettre en œuvre un traitement adapté** grâce à un antibiogramme et d'utiliser un vaccin préventif sur les mères pour les mise-bas ultérieures. La vaccination des mères ne sera efficace que si le nouveau-né absorbe le colostrum suffisamment tôt après sa naissance.

Le prélèvement de fèces doit s'effectuer à l'aide d'un flacon stérile ou d'un écouvillon. L'animal prélevé ne doit pas avoir été traité aux antibiotiques. **Les prélèvements doivent être acheminés rapidement au laboratoire pour permettre une analyse fiable, ciblée sur les diarrhées.** Certains germes doivent être identifiés et dénombrés pour connaître leur pathogénicité.

Une alimentation trop riche des mères peut aussi être à l'origine d'une augmentation de la sécrétion lactée et engendrer un déséquilibre de la flore digestive et des diarrhées chez les jeunes.

Des compléments d'informations sont disponibles dans l'article "Diarrhées des jeunes ruminants" sur le site Internet de la FRGDS PACA.

L. EON - GDS13  
B. LETERRIER - GDS05





# Nouveau service : un bilan sanitaire bovin



Suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel (AGDS) créé pour les GDS, nous mettons un bilan sanitaire à disposition des éleveurs bovins et de leur vétérinaire.

Le bilan qui vous est proposé se compose d'une partie reproduction et d'une partie sanitaire pré-remplies. Une dernière partie peut être complétée avec les troubles de santé que vous auriez pu observer dans votre troupeau. Bien utilisé, ce bilan constitue un outil pouvant servir de base à un travail d'approche globale de votre élevage.

## ⊕ LES DONNÉES PRÉ-REMPLIES

Les données disponibles sont fondées sur vos déclarations.

Voici les différents bilans pré-remplis qui vous sont proposés :

### + Bilan des mouvements d'animaux :

AGDS, en lien permanent avec la base d'identification ORANI, établit automatiquement une synthèse des mouvements notifiés sur 2 ans : entrées, sorties comptabilisées par cause. Vous y retrouverez également une visualisation graphique sur 3 ans des naissances et mortalités.

*Vêlages groupés ou étalés, peu importe, l'important c'est que ce soit voulu et maîtrisé !*

+ **Bilan reproduction** : vous y trouverez des données sur les mortalités par classe d'âge et la synthèse des vêlages, précisant le nombre de vêlages par classe d'âge, l'Intervalle Vêlage-Vêlage (IVV) et le nombre d'avortements déclarés. Autant d'indicateurs vous permettant de déceler d'éventuels problèmes.

**A titre indicatif, voici quelques repères pour l'interprétation du bilan sanitaire :**

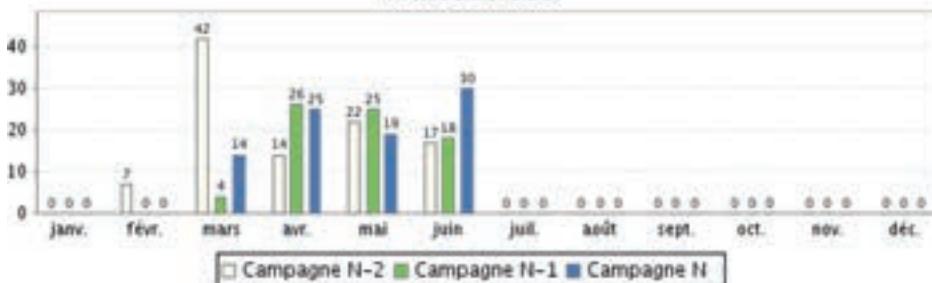
Critère	Dans l'idéal	Seuil critique
IVV	365 j	> 390 j
Taux de mortalité (veaux de moins de 90 j)	< 3%	> 7%
Taux de mises-bas	> 95%	< 90%

+ **Bilan sanitaire** : les données pré-remplies concernent le bilan des dépistages effectués lors de la dernière campagne de prophylaxie. Un comptage du **nombre de bovins positifs en IBR, Paratuberculose et de potentiels I.P.I. pour la BVD** vous alerte sur la présence de ces maladies à risque sur votre élevage.

*Exemple de graphique: naissances sur 3 ans*

Principaux mouvements par mois

## Naissances



**NB: n'oubliez pas que les orientations nationales sont l'éradication de l'IBR et de la BVD dans les élevages français.**

**+ LES DONNÉES À REMPLIR PAR L'ÉLEVEUR ET SON VÉTÉRINAIRE**

La dernière partie du bilan vous laisse la possibilité de compléter certaines informations afin de comparer vos données enregistrées (registre sanitaire) à des données de référence (voir exemple ci-dessous).

**+ Synthèse des traitements préventifs:** ce tableau permet de recenser les actions préventives mises en place sur l'élevage par catégorie d'animaux. Il est important de connaître l'historique des interventions menées sur un troupeau avant de poser un diagnostic.

**+ Bilan des troubles rencontrés sur l'élevage:** cette partie est l'occasion de déceler, avec l'aide de votre vétérinaire, quels sont les points sensibles de votre élevage selon la classe d'âge des animaux. Ceci permet d'estimer objectivement la situation sani-

taire de votre élevage. Des **seuils d'alertes** ont été fixés pour de multiples indicateurs à risque grâce à des enquêtes effectuées au niveau national. En fonction des résultats obtenus après avoir complété les tableaux d'évaluation, le vétérinaire peut détecter certaines affections et définir avec l'éleveur quelles sont les mesures à mettre en place dans l'élevage: préventions, modifications de conduite d'élevage, analyses complémentaires, traitements, etc.

**+ UN BILAN POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE VOTRE TROUPEAU**

**De multiples facteurs peuvent intervenir, il est donc essentiel d'analyser la situation par une approche globale.** Alimentation, bâtiments, relation mère/veau, gestion du troupeau, état sanitaire, ... autant de facteurs à maîtriser pour améliorer la productivité de son élevage.

Pour profiter de ce bilan, rapprochez-vous de votre GDS ou de votre vétérinaire.

**S. ATGER - GDS 13  
C. VILARDELL - GDS 04**

Troubles de santé observés et/ou enregistrés du 01/05/2014 au 31/07/2015

Nombre de villages sur la période		35		Nombre de veaux nés sur la période		35	
Evénements	Nombre de cas	Taux en %	Je situe mon élevage par rapport aux 2 seuils				
			Situation favorable < 5%	Seuil 1 5%	Situation dégradée entre 5% et 10%	Seuil 2 10%	Situation très dégradée > 10%
<b>Adulte de plus de 24 mois</b>							
<i>Exemple : villages difficiles pour 10 villages par an</i>							
Villages difficiles au moins	4	11%	X	5%	10%	X	
Courtoisies				10%	15%		
Retournements de matrice	2	6%		0%	1%	X	
Nœud délivrance				0%	12%		
Mémos				0%	10%		
Vaches vides	2	6%	X	0%	15%		
Accouplements	1	3%		2%	3%		
Troubles respiratoires				0%	10%		
Troubles locomoteurs				0%	15%		
Diarrhées	13	38%		3%	0%	X	
Corps étrangers				1%	2%		
Autres troubles digestifs							

*Exemple de tableau de bilan des troubles sanitaires avec des seuils d'alerte*





# Diagnostic différentiel des avortements chez les ruminants



Les analyses mises en œuvre sont la PCR dans les 5 jours autour de l'avortement, entre 10 et 15 jours après l'avortement les sérologies de groupe (7 animaux) sont privilégiées.

## + CHEZ LES PETITS RUMINANTS

**Seuil d'alerte réglementaire: 3 avortements minimum en 7 jours ou moins.**

Est considéré comme avortement, pour lequel des causes infectieuses doivent être recherchées, l'expulsion par l'animal gestant d'un fœtus ou d'un mort-né ou d'un jeune animal succombant dans les 12h suivant sa naissance.

A noter que pour les troupeaux de faible effectif (en particulier pour les laitiers), il est recommandé à l'éleveur de s'alarmer dès le premier avortement.

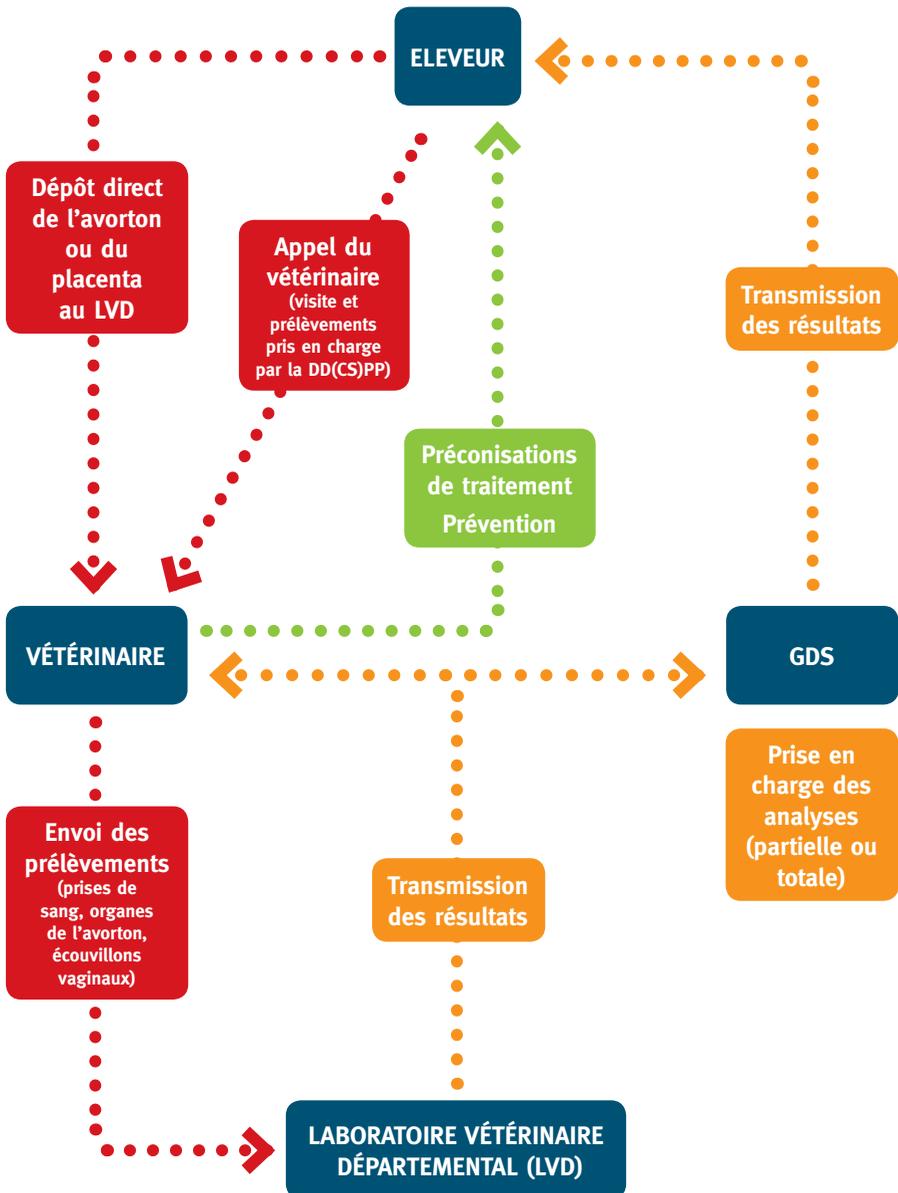
## + Liste des maladies à rechercher

Maladie recherchée	Laboratoire		Espèces concernées	Prise en charge
	Méthode	Type		
Brucellose	Sérologie	Indirect	Ovine / caprine	DD(CS)PP
Chlamydie	PCR	Direct	Ovine / caprine	GDS: partielle ou totale
Fièvre Q	PCR	Direct	Ovine / caprine	
Toxoplasmose	PCR ou Sérologie	Direct	Ovine / caprine	
		Indirect		
Salmonellose à <i>Salmonella abortus ovis</i>	PCR ou Sérologie	Direct	Ovine	
		Indirect		
Pestivirose	PCR ou Sérologie	Direct	Ovine	
		Indirect		

Les recherches directes par PCR de ces différentes maladies sont à privilégier, lorsque le laboratoire les propose. Les prises de sang réalisées par le vétérinaire sont indispensables à la sérologie Brucellose mais peuvent servir à la recherche d'autres causes, à condition que les PCR soient non réalisables.

**Pour connaître plus en détail le protocole qui s'applique dans votre département, contactez votre GDS.**

## Protocole de diagnostic des avortements ovins / caprins proposé par les GDS PACA



## Diagnostic différentiel des avortements chez les ruminants

### + CHEZ LES BOVINS

*Seuil d'alerte réglementaire: dès le premier avortement. Est considéré comme avortement, pour lequel des causes infectieuses doivent être recherchées, l'expulsion par l'animal gestant d'un fœtus ou d'un mort-né ou d'un jeune animal succombant dans les 48h suivant sa naissance.*

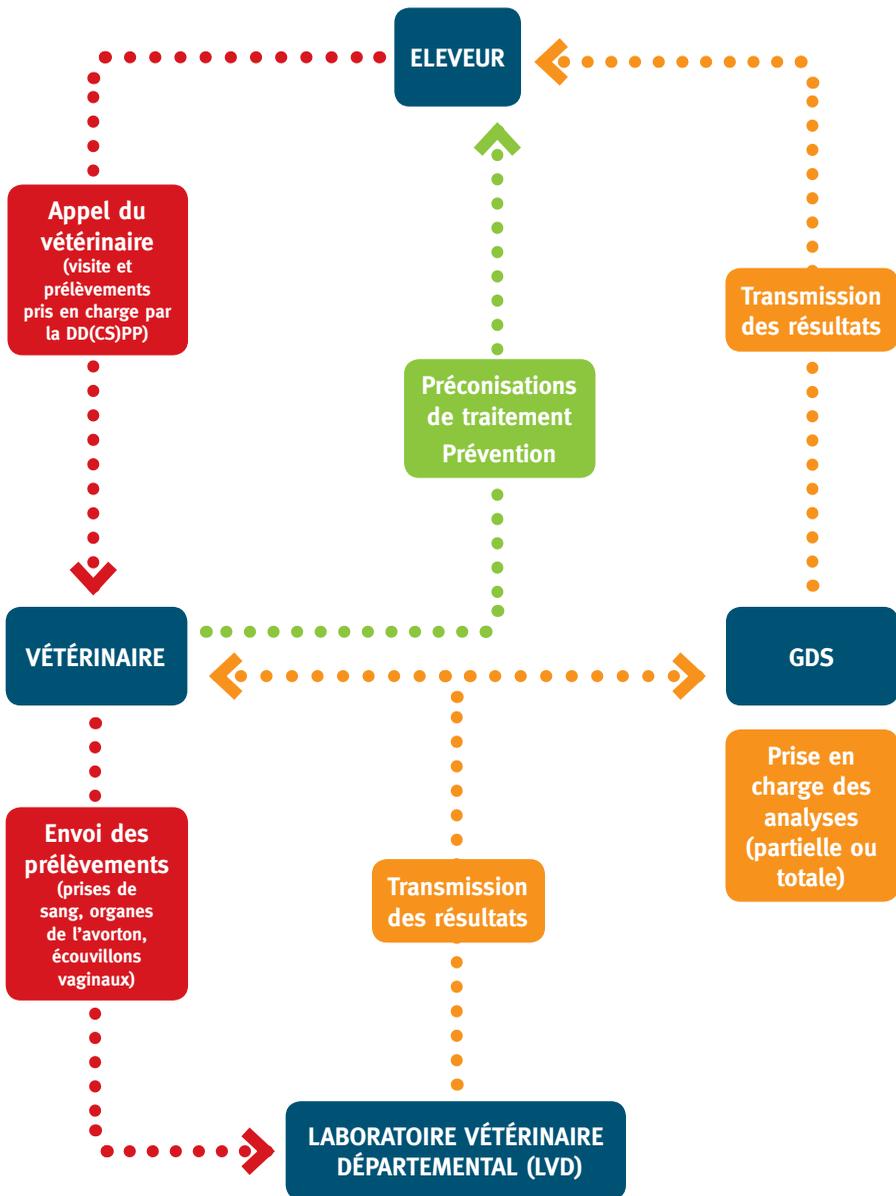
### + Liste des maladies à rechercher

		Maladie recherchée	Laboratoire		Prise en charge
			Méthode	Type	
Avortement unique		Brucellose	Sérologie	Indirect	DD(CS)PP
Avortement multiple	Sur femelles avortées	Brucellose			GDS : partielle ou totale
		Chlamydirose	PCR	Direct	
		Fièvre Q			
		BVD	Sérologie PCR	Indirect Direct	
		Néosporose	Sérologie	Indirect	
	Sur femelles à problème de reproduction	Fièvre Q			
		BVD	Sérologie	Indirect	
		Néosporose			

Le GDS tient à disposition des vétérinaires des kits spécifiques de prélèvement.



## Protocole de diagnostic des avortements bovins proposé par les GDS PACA



## Diagnostic différentiel des avortements chez les ruminants

### + RAPPEL SUR LES PRINCIPALES MALADIES ABORTIVES

PATHOLOGIE	ESPECE	FREQUENCE et GRAVITE	STADE DE L'AVORTEMENT et SIGNES	TRAITEMENT et PREVENTION
CHLAMYDIOSE	BOVINE	Très rare	Fin de gestation	Possibilité d'enrayer assez facilement les avortements avec un traitement antibiotique aux Tétracyclines. Vaccination possible des agnelles et chevrettes vers 4 à 6 mois avec un vaccin vivant (OVILIS® ou CEVA CHLAMYDIA®).
	CAPRINE	Fréquente et grave		
	OVINE	Très fréquente et grave		
FIEVRE Q	BOVINE	Fréquente et grave	Fin de gestation et infertilité bovine	Difficile à enrayer (Tétracyclines peu efficaces). Vaccination possible du renouvellement avec le COXEVAC® (2 injections à 1 mois d'intervalle en primovaccination + rappel 1 an plus tard).
	CAPRINE	Fréquente et très grave		
	OVINE	Peu fréquente et grave		
SALMONELLOSE ABORTIVE OVINE*	BOVINE	Jamais	Sans objet	Très difficile à enrayer (épisodes abortifs souvent très graves) car peu d'antibiotiques efficaces et toujours pas de vaccin !!
	CAPRINE	Très rare		
	OVINE	Fréquente et très grave	Dès le 90 <sup>e</sup> jour de gestation	
BVD ET BORDER DISEASE**	BOVINE	Fréquente et grave	Tout stade de gestation et naissance d'animaux IPI dangereux, souvent peu viables et avec une mauvaise croissance.	PAS DE TRAITEMENT POSSIBLE Vaccination possible en élevage bovin et éventuellement en ovin (par le biais de la cascade).
	CAPRINE	Exceptionnelle		
	OVINE	Fréquente et grave		
TOXOPLASMOSE	BOVINE	Exceptionnelle	Tout stade de gestation et possibilité de petits momifiés ; parfois lésions blanchâtres calcifiées sur le placenta.	Très difficile à enrayer (éventuellement sulfamides). Possibilité de vacciner les agnelles avec OVILIS TOXOVAX®, mais peu pratiqué en PACA. Eviter que les chats défèquent sur le foin ou le grain.
	CAPRINE	Peu fréquente et grave		
	OVINE	Peu fréquente et grave		
NEOSPOROSE	BOVINE	Assez fréquente et grave	Avortement entre le 5 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> mois + possibilité de transmission au fœtus alors porteur à vie si contamination dans la seconde moitié de gestation.	Pas de traitement ni de vaccin. Prévention uniquement sanitaire : réforme des animaux séropositifs quand c'est possible, éviter que les chiens ne mangent le placenta et leur interdire l'accès aux stocks de nourriture et d'eau des bovins.

\* Attention, d'autres salmonelles peuvent toucher les bovins, les caprins voire les ovins avec des signes de septicémie et de diarrhées et des avortements associés ; ces salmonelles sont particulièrement dangereuses car contagieuses et transmissibles à l'Homme.

\*\* Pour la BVD se reporter à l'article de l'an dernier dans le bulletin ; pour la Border Disease voir l'article dans ce bulletin.

J-L. CHAMPION - GDS 04  
M. MAROIS - GDS04

# Aethina tumida : le petit coléoptère ravageur des ruches

*Une menace réelle pour nos ruchers depuis qu'il a été découvert, en septembre 2014, dans le sud de l'Italie. Ce petit coléoptère ravageur a été classé par l'Etat comme danger sanitaire de première catégorie.*

## + COMMENT RECONNAITRE CET INSECTE ?

C'est un petit scarabée de couleur brune qui mesure de 5 à 7 mm (soit 1/3 de la taille d'une abeille), il est capable de voler jusqu'à 10km. Il vit 6 mois à l'intérieur de la ruche où il pond des œufs par milliers, se transformant en larves qui détruisent les rayons, le couvain et provoquent la mort de la ruche.



## + LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT

Il dure de 27 à 80 jours, il peut y avoir **6 cycles par an**.

Après la ponte des œufs, les larves sortent de la ruche, s'enterrent dans le sol devant la ruche et y subissent des métamorphoses pour aboutir au scarabée adulte qui s'envole et va coloniser d'autres ruches.

## + COMMENT LE DÉPISTER ET QUELLE EST LA CONDUITE A TENIR ?

On reconnaît la présence d'Aethina Tumida aux galeries que creusent les larves dans les cadres de la ruche. On peut trouver le petit scarabée adulte essentiellement sous le toit et au fond de la ruche car il fuit la lumière.

Le dépistage peut se faire par la pose de pièges sur les cadres (délivrés par les GDS apicoles).

C'est une maladie à déclaration obligatoire : visite vétérinaire financée par l'Etat et si



confirmation du diagnostic, des mesures de police sanitaire seront prises: destruction du rucher atteint, consignation, zone de surveillance autour du foyer.

## + POUR LUTTER CONTRE LE PARASITE

**Il faut :**

- + Ne pas importer d'abeilles ni de matériel provenant de zones infestées ;
- + Stocker les hausses au froid et dans un endroit fermé ;
- + Dépister régulièrement sa présence dans les ruches.

Le coléoptère ne survit pas à des températures inférieures à 10°C et les larves ne peuvent se développer si le sol est trop sec (0-10%humidité), ce qui est bon à savoir pour le combattre.

*Aujourd'hui, aucune molécule chimique n'est efficace contre Aethina tumida. La vigilance s'impose !!!*

**B. LETERRIER,  
VÉTÉRINAIRE CONSEIL - GDS 05**



# Analyses coprologiques : les étapes clés



*Une analyse coprologique permet de connaître certains parasites internes présents dans le troupeau ainsi que le degré d'infestation des animaux.*

Le laboratoire recherche au microscope les œufs ou les larves des parasites adultes présents dans les organes des animaux (intestins, poumons, foie...) qui sont émis dans les fèces (crottes, bouses).

En comparant le niveau d'infestation du lot d'animaux prélevé à des seuils établis par type de parasite, il est possible de savoir si un traitement antiparasitaire est nécessaire. La connaissance des parasites présents permet également de choisir la molécule à utiliser lors du traitement.

## + QUAND FAIRE UNE COPRO ?

La majorité des parasites internes se développent avec un climat doux et humide, soit au printemps et à l'automne. Les étés chauds et secs ou les hivers froids et secs leur sont défavorables (attention, ce n'est pas le cas de tous les hivers selon où pâturent vos bêtes).

**Les analyses coprologiques sont donc intéressantes :**

- + au printemps, 6 à 8 semaines après la mise à l'herbe
- + à la fin de l'automne
- + avant la lutte
- + à d'autres moments de l'année en fonction du système de production (pâturation sur des prés irrigués, répartition des mises-bas, etc.).

## + QUELS ANIMAUX PRÉLEVER ?

Les animaux les plus sensibles sont les **jeunes en première année de pâture** (naïfs vis-à-vis des parasites, ils n'ont

encore développé aucune immunité), **les animaux à niveau élevé de production** (bonnes laitières, mères de doubles...) et les femelles juste **après la mise-bas**. Dans tous les cas, l'espèce caprine est particulièrement sensible au parasitisme interne.

Il faut **prélever entre 5 et 15 animaux** selon l'effectif du troupeau, et en priorité :

- + les jeunes, 6 à 8 semaines après la mise à l'herbe
- + les animaux à fort niveau de production, 6 à 8 semaines après la mise à l'herbe et/ou lors de la mise à la reproduction
- + les animaux présentant une **baisse d'état** (amaigrissement, poil piqué, une chute de production...), quel que soit le moment de l'année.

## + QUE FAIRE ENSUITE ?

Une fois que vous avez les résultats de l'analyse coprologique pour un lot donné, vous contactez votre vétérinaire pour qu'il vous conseille sur la conduite appropriée.

## + ZOOM SUR LE "KIT COPRO"

La FRGDS PACA via les financements du Conseil Régional prend en charge 2 lots d'analyses par élevage et par an (soit 1 "kit copro"). Contactez votre GDS !

*En bref : les copros se font environ 2 mois après la mise à l'herbe et en automne, sur des animaux jeunes ou fortement productifs ou présentant une baisse d'état.*

M. GONTIER - FRGDS PACA

# PROTÉGER MON CHEPTEL



## VOTRE CAPITAL EST À L'ABRI

Éleveurs d'ovins ou de bovins, le contrat Référence Cheptel, prend en compte les spécificités de votre filière. Selon les garanties choisies, vos animaux sont assurés contre la maladie, la mortalité toutes causes. Vous bénéficiez également de garanties spécifiques pour vos animaux d'élite.

Contactez un conseiller dédié pour un diagnostic personnalisé et gratuit.

Assurance Cheptel  
à retrouver sur [groupama.fr](http://groupama.fr)



Toujours là pour moi.

Pour les garanties et limites des garanties, se reporter au contrat.

Groupama Méditerranée - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège administratif : Maison de l'Agriculture, Bât. 2, Place Chaptal, 34261 Montpellier Cedex 2 - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, 61, rue Taitbout, 75009 Paris - Document et visuels non contractuels - Crédits photos : Shutterstock Goodluz, Groupama MYLONAS Manolo et Being - Novembre 2015.



# Des mammites aussi chez les brebis allaitantes



*Si on en parle surtout en élevage laitier, les mammites touchent aussi les élevages allaitants.*

## + CONTAMINATION

Elles sont surtout dues à des Staphylocoques, des germes d'environnement. La contamination se fait depuis la litière par le canal du trayon resté ouvert après la tétée.

L'autre cause majeure des mammites sont les croûtes dues à l'ecthyma ou à une staphylococcie qui apparaît généralement 3 à 4 semaines après la mise-bas, quand les agneaux têtent violemment en mordillant les trayons. Elle est aggravée par les agneaux voleurs qui la disséminent. La brebis ne se laisse plus téter à cause de la douleur et la mammitte survient rapidement !

## + LES DIFFÉRENTS TYPES DE MAMMITES

+ **Mammites cliniques**: fièvre, perte d'appétit, mamelle chaude et douloureuse, et un lait modifié (couleur modifiée, avec ou sans grumeaux, goût salé...).

+ **Mammites chroniques**: un quartier dur ou absent, présence de nodules (abcès) : séquelles d'ancienne mammitte.

+ **Mammites subcliniques**, invisibles à l'œil nu. La mamelle héberge alors des microbes prêts à se réveiller, d'où parfois une "explosion" de mammites sur quelques jours.

Toute brebis à mammitte doit être **isolée tout de suite et soignée au plus vite** (surtout en cas de mammitte gangréneuse où l'excrétion est massive). **Elle devra par la suite être réformée.**

## + TRAITEMENT DES BREBIS

Par voie générale: antibiotique de la famille des pénicillines ou amoxicillines (préférer une longue action avec au minimum 2 injections à 48 heures d'intervalle). Un traitement intra-mammaire **réalisé proprement** peut également être effectué, **mais ne guérira jamais le quartier atteint.**

En cas de fièvre, on associe un anti-inflammatoire non stéroïdien.

## + PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

**La prévention passe d'abord par une gestion stricte des brebis infectées: isolement puis réforme.**

D'autres facteurs peuvent favoriser les mammites: froid et humidité, courants d'air, bergerie trop chargée ; augmentation brutale du taux azoté révélant les mammites cachées.

*L'examen du pis doit être effectué à trois périodes clés: l'agnelage, la lactation et le sevrage.*

## + AGNELAGE: HYGIÈNE ET OBSERVATION

+ Palper les mamelles à la mise-bas et tirer les premiers jets dans un récipient.

+ Vérifier que l'agneau a tété les deux côtés: sinon, traire le colostrum restant.

+ Garantir la propreté des cases d'agnelage (ôter les délivrances, pailler, utiliser éventuellement un asséchant de litière).

+ Paillage: de 0,7 à 1 kg/brebis/jour. Surface minimum d'aire paillée en lactation: 2 à 2,5 m<sup>2</sup>/couple.

- + Surveiller particulièrement les courants d'air.

## + LACTATION : ALIMENTATION ET SUIVI DES AGNEAUX

- + **Ration**: trop riche en azote, elle est source d'engorgement pouvant évoluer en mammites. La fibrosité est importante aussi: une brebis en acidose est fragilisée.

- + **Qualité des aliments et de la litière**: pas de moisissures.

- + **Lutte contre l'ecthyma et les infections cutanées de la mamelle**: toute brebis présentant des croûtes avec induration doit être traitée avec un antibiotique longue action injectable (car présence de Staphylocoques quasi certaine). La vaccination contre l'ecthyma mammaire donne des résultats trop variables. Le nouveau vaccin contre les mammites est très coûteux, et les résultats non garantis.

- + Si un agneau meurt, ou lors du sevrage, vérifier si un quartier est non tété.

## + SEVRAGE : BIEN TARIR AVEC UNE ALIMENTATION ADAPTÉE

L'origine la plus fréquente des mammites est l'infection au sevrage.

- + Diminuer les concentrés azotés 3 semaines avant le sevrage pour un arrêt complet 15 jours avant.
- + Puis diminuer les concentrés énergétiques pour un arrêt 7 jours avant le sevrage.
- + Distribuer un foin mûr ou de la paille à volonté pendant une semaine. Pour les brebis à l'herbe, leur réserver un parcours ou pré "vieux".
- + Sevrer et éloigner les agneaux de la vue et de l'ouïe des mères.

- + Ne pas remettre les agneaux sous les mères ni traire les brebis quelques jours plus tard pour "vider les pis", cela relance la production laitière. Le lait restant dans la mamelle l'engorge et stoppe la sécrétion.

**Une semaine après le sevrage, la palpation est fortement recommandée.** La mamelle doit être bien souple et à "température normale".

## + RÉFORMER SANS COMPTER

La réforme doit être systématique pour les brebis ayant déclaré une mammite (**importance de la palpation des mamelles taries**). **Ne pas garder de filles, ni diffuser de fils !** L'origine génétique doit être mise en cause, la sélection sur cette sensibilité permet de réduire progressivement son impact dans le troupeau.

L'objectif final est de ne pas dépasser 4 % de réformes pour mammites et quartiers perdus, 2 % est un excellent résultat.

**Les traitements doivent être enregistrés dans le carnet sanitaire et prescrits par votre vétérinaire référent.**

*A la mise-bas, on observe parfois une induration mammaire que l'on appelle un "pis de bois", bilatérale (grosse mamelle ferme et sans lait), sans fièvre ni perte d'appétit. Il peut s'agir de la maladie Visna-Maëdi ou d'un problème de tarissement: en parler au vétérinaire mais sans se lancer de nombreuses et coûteuses analyses. Brebis à réformer et descendance à ne pas conserver comme reproductrice.*

J.-L. CHAMPION - GDS 04  
M. GONTIER - FRGDS PACA





# Autocontrôles fromagers caprins et *Staphylococcus aureus*



*Il y a fréquemment des dépassements de normes dans les autocontrôles des fromages (en particulier selon le type de fabrication), assez régulièrement dans les mêmes élevages.*

## + RAPPEL DES NORMES

Réglementairement, c'est le **plan en 5 classes** qui s'applique : sur les 5 fromages analysés, aucun ne doit dépasser 100 000 *Staphylocoques dorés (S.aureus)*/gramme de fromage et au maximum 2 fromages sur 5 peuvent être compris entre 10 000 et 100 000 *S.aureus*/gramme.

S'il y a une analyse de mélange de 5 fromages, le résultat est considéré non satisfaisant s'il y a un dépassement de 10 000 *S. aureus*/gramme.

La recherche **d'entérotoxines** est obligatoire quand il y a un dépassement de 100 000 *S. aureus*/gramme de fromage.

## + CARACTÉRISTIQUES DES STAPHYLOCOQUES

Ces bactéries sont responsables de la plupart des infections mammaires chez la chèvre mais aussi des infections externes de la mamelle (**staphylococcie cutanée et ecthyma surinfecté**). De plus, elles peuvent être présentes sur la peau des animaux, les fosses nasales ou les mains du fromager, et de manière transitoire sur le matériel de traite ou de fromagerie.

Lors de la traite, les *S. aureus* peuvent pénétrer dans la mamelle et s'y multiplier, provoquant alors des mammites cliniques ou subcliniques (invisibles à l'œil nu, mais présence de *S. aureus* dans le lait).

Si des *S. aureus* contaminent le lait et si les conditions sont favorables (température et pH), ils peuvent se développer. Selon les souches et les conditions, on observe une production d'entérotoxines, dangereuses pour l'Homme : intoxication

alimentaire violente 1 à 6 heures après l'ingestion provoquant nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales, maux de tête, fatigue intense, mais heureusement avec un rétablissement rapide en 24 à 48 heures.

## + ORIGINES DE LA CONTAMINATION DES FROMAGES

Dans la très grande majorité des cas, le lait est à l'origine de la contamination : présence de mammites subcliniques ou de *S. aureus* sur la mamelle, les autres cas étant exceptionnels (contamination du matériel rare grâce aux bonnes pratiques de nettoyage et de désinfection, et le portage par le fromager est peu fréquent).

C'est pourquoi il est toujours intéressant de préconiser une recherche de *S.aureus* dans le lait de fabrication, pour déterminer l'importance de l'excrétion.

### Quand le lait est contaminé, cela provient :

+ Soit de **mammites subcliniques**, d'où l'importance de les dépister par une analyse individuelle des chèvres suspectes (ancienne mammite, nodules dans la mamelle, mamelle déséquilibrée, baisse de production...) ou de toutes les chèvres si nécessaire. Cela permet de déterminer les chèvres excrétrices et de les traiter (voie générale et intramammaire), en prenant soin de les ré-analyser ensuite pour s'assurer de l'efficacité du traitement. **Dans tous les cas, les chèvres excrétrices devraient**

être soit réformées, soit traitées au tarissement avec une analyse de contrôle à la lactation suivante.

- + Soit des **boutons sur la mamelle** (Staphylococcie cutanée) qui se compliquent le plus souvent en crevasses et croûtes, voire de l'ecthyma qui est toujours surinfecté par des *S. aureus*. Le traitement sur ces animaux est toujours aléatoire et souvent long avec un traitement local de désinfection, fréquemment associé à un traitement antibiotique par voie générale (type Amoxicilline) nécessitant de jeter le lait pendant la période de délai d'attente du médicament utilisé.

De **bonnes pratiques de traite** sont également essentielles pour limiter la contamination et la propagation : tirer les premiers jets, mettre en place un ordre de traite, effectuer un post-trempage, etc. Voir à ce sujet l'article "Mammmites caprines : comment les maîtriser" du bulletin 2014-2015.

### + DÉVELOPPEMENT DANS LES FROMAGES

Deux facteurs sont déterminants : **température et acidification**.

	Température	pH
Optimum de développement de <i>S. aureus</i>	37°C	5,0 à 7,5
Limites de développement de <i>S. aureus</i>	7°C à 47°C	4,0 à 9,8

Par exemple, un report de lait non maîtrisé (température, durée) induit la multiplication des germes présents. A 30°C, la bactérie se multiplie par 2 toutes



les 20 minutes : un lait porteur de 1000 *S. aureus* à l'origine contiendra plus de 500 000 bactéries 3 heures plus tard !!!

De même, une faible acidification (pH voisin de 6,6) est très favorable à la multiplication des germes.

**La technologie "caillé doux"** (fabrication de type présure) favorise le développement des *S. aureus* par une acidification faible. Elle est donc à risque s'il y a une contamination du lait avant la transformation. Aussi, il faut porter une attention particulière à la santé des mamelles.

**En conclusion**, il y a un risque de multiplication :

- + Si le **refroidissement du lait** après la traite est trop lent, voire inexistant. La pratique d'une maturation longue peut présenter des risques de prolifération des bactéries (dont *S. aureus*, *E. Coli*...).
- + S'il y a une mauvaise gestion des températures et de l'acidification : **température** haute et **acidification** lente, et utilisation de lactosérum contaminé.

**M. BULOT-LANGLOIS - GDS 84,**  
**J-L. CHAMPION - GDS 04,**  
**M. GONTIER - FRGDS PACA,**  
**S. PASTORELLI - GDS 83**





# La Border Disease chez les ovins



La Border Disease est une maladie d'origine virale (*Pestivirus*) affectant les ovins ; elle peut occasionner des avortements, et surtout elle est responsable de la naissance d'agneaux poilus, parfois trembleurs: ce sont des agneaux fragiles qui restent chétifs (retards de croissance) et qui attrapent toutes les maladies possibles (ecthyma, diarrhées, pneumonies...).

## ⊕ ÉPIDÉMIOLOGIE

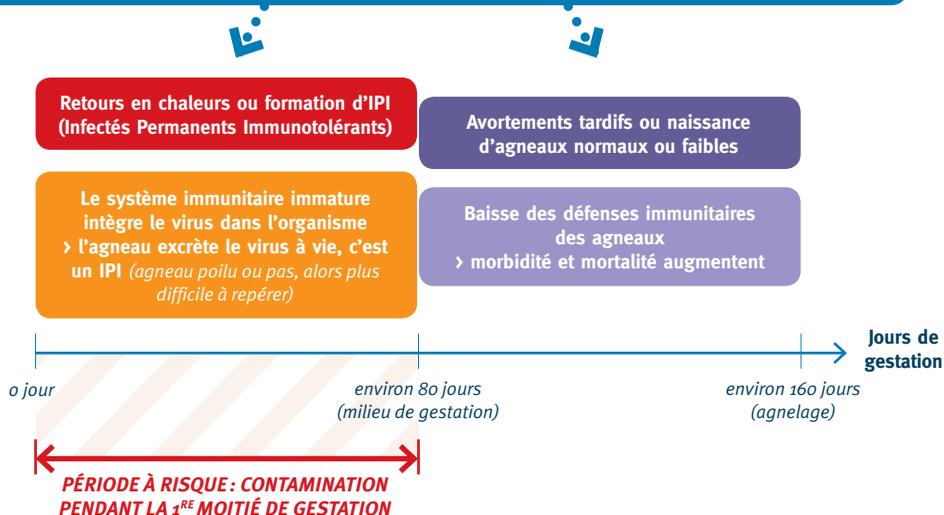
Les *Pestivirus* sont peu résistants dans le milieu extérieur (15 jours maximum). La contamination relève le plus souvent de contacts directs entre animaux (contamination horizontale) ou du passage du virus de la mère au fœtus à travers le placenta (contamination verticale). Une contamination indirecte est possible (plus rare : matériel d'élevage, aiguilles).

### + Conséquences pathologiques de l'infection du fœtus selon le moment de la gestation :

Après leur naissance, les IPI deviennent la principale source de contamination du troupeau où ils entretiennent la circulation du virus: ce sont des bombes à virus. Attention, ces animaux restent séronégatifs! En général, ces agneaux poilus restent petits, attrapent toutes les maladies qui passent... et ne sont donc quasiment jamais gardés comme reproducteurs.

L'autre source de contamination est constituée par les animaux sains qui rencontrent le virus pour la première fois. Ces animaux vont rester contagieux environ un mois, le temps de développer

## 1<sup>RE</sup> INFECTION D'UNE BREBIS PLEINE PAR LE VIRUS DE LA BORDER DISEASE



des anticorps. On les appelle “infectés transitoires”. Leur infection est suivie d’une immunité solide et durable, ils deviennent alors séropositifs.

## + SYMPTÔMES

- + Mortalité embryonnaire et avortements à tous les stades de la gestation, en début de gestation, ils sont difficiles à repérer.
- + L’infection conduit à la naissance d’agneaux IPI, souvent **chétifs, malformés** et fréquemment malades mais parfois sans symptômes visibles. Certains agneaux IPI présentent des signes caractéristiques : agneaux **hirsutes** (abondance de poil de jarre, avec parfois des taches rousses sur le cou), agneaux **trembleurs**. Ces animaux, bien que caractéristiques, ne sont pas systématiquement présents dans les élevages atteints de Border Disease.
- + Les animaux IPI meurent souvent jeunes.
- + Des femelles IPI peuvent survivre et être fécondes : si leur gestation arrive à terme **elles donnent naissance systématiquement à des agneaux IPI**. La semence des béliers IPI est généralement de qualité moindre et hautement infectieuse.
- + Dans le reste du troupeau, les jeunes peuvent être plus fréquemment malades car la circulation du virus diminue leurs défenses immunitaires et favorise l’apparition de maladies opportunistes (diarrhées, maladies respiratoires, ecthyma). La morbidité et la mortalité néo-natales peuvent être alors élevées.



*Agneau poilu avec des taches rousses sur le cou*

## + DIAGNOSTIC

Le diagnostic à privilégier est le **diagnostic direct** par la mise en évidence du virus **par PCR** sur des **avortons** (écouvillons sur rate, foie, encéphale ou placenta), ou sur des nouveau-nés suspects par prise de sang. Une PCR positive permet de conclure à l’implication de la Border Disease dans la série abortive (isolément ou en association avec d’autres agents abortifs).

Le diagnostic indirect, à savoir la sérologie, permet seulement de mettre en évidence une circulation virale dans le troupeau, en cas de séropositivité de jeunes de moins de 6 mois.

### + Situation en PACA :

Un sondage sérologique effectué en 2010 sur 38 troupeaux ovins transhumants avec 1383 animaux dépistés a montré que tous les troupeaux étaient infectés avec des animaux positifs en moyenne. Cela indique donc que cette maladie (présente depuis très longtemps dans notre Région), circule activement dans nos troupeaux. Ces animaux séropositifs ne sont pas dangereux et sont protégés contre la maladie.



*3 agneaux du même âge... dont 1 poilu qui a tout perdu : poils et poids !*

Le risque majeur d'explosion de Border Disease dans un troupeau est celui d'un troupeau indemne qui transhumera pour la première fois ou achèterait dans un troupeau infecté...



### + TRAITEMENT ET PRÉVENTION

Il n'existe aucun traitement contre cette maladie. On ne traite que les maladies associées.

Il ne faut absolument pas garder d'agneaux suspects comme reproducteurs (agnelles ou béliers).

En cas d'infection avérée, on peut préconiser une vaccination des agnelles de renouvellement (en priorité) avec un vaccin bovin (hors AMM: application du principe de la cascade).

Pour être efficace, cette vaccination des agnelles de renouvellement doit être poursuivie pendant plusieurs années.

**JL. CHAMPION - GDS 04**  
**L. EON - GDS 13**



# Le Rouget du porc

*La bactérie du rouget (*Erysipelothrix rhusiopathiae*) est répandue dans le milieu extérieur. Ainsi, les porcs en plein air sont exposés à la bactérie*

## + ORIGINE

La bactérie répandue dans le monde entier est présente dans le milieu extérieur: sol, boue poussière, ... Les espèces les plus sensibles sont les porcs, les moutons et les volailles.

**C'est une maladie transmissible à l'Homme.**

## + LES SYMPTÔMES

**La maladie apparaît sur les porcelets de plus de 12 semaines.**

La maladie apparaît le plus souvent après un stress, un transport, un changement brutal d'alimentation et un temps très chaud.

**+ Forme septicémique:** l'animal présente une forte hyperthermie (42°C) et peut mourir rapidement.

**+ Forme cutanée:** la température s'élève là aussi jusqu'à 42°C et des taches de formes géométriques rouges apparaissent 48h après le début de la maladie. Les lésions peuvent se couvrir de croûtes dans un deuxième temps.

**+ Forme cardiaque et articulaire:** ce sont des formes chroniques. Des lésions végétatives apparaissent sur les valvules cardiaques et perturbent la circulation sanguine. Cette forme engendre une perte d'appétit, des difficultés respiratoires et de la toux. La forme articulaire engendre des boiteries, parfois sur plusieurs membres.



*Porcelets en plein air*

**+ Forme inapparente:** dans certains cas sur des porcs dont la peau est foncée les lésions cutanées sont peu visibles. Les porcs peuvent alors être saisis à l'abattoir pour cause de rouget.

## + TRAITEMENTS

Un traitement antibiotique à base de pénicilline doit être mis en œuvre, sinon le porc risque de mourir.

## + PRÉVENTION

Le germe survit 5 semaines dans l'eau et le sol, plusieurs mois dans la matière organique. Il résiste à la dessiccation, au froid et même à la congélation. Par contre, il est sensible aux désinfectants.

Une vaccination des porcs peut être effectuée: 2 injections à 4 semaines d'intervalle à partir de l'âge de 10 semaines. La seule vaccination des truies ne permet pas de protéger les porcs plein air tout au long de leur engraissement.

**L. EON - GDS13**



# Plantes à effets toxiques : mieux les comprendre



*Mois de novembre: il y a un peu de repousses dans les chaumes. Un éleveur y emmène pâture ses brebis pendant quelques jours. Une brebis meurt, puis deux... Elles ont mangé de la mercuriale !*

**La toxicité d'une plante dépend de plusieurs facteurs, notamment :**

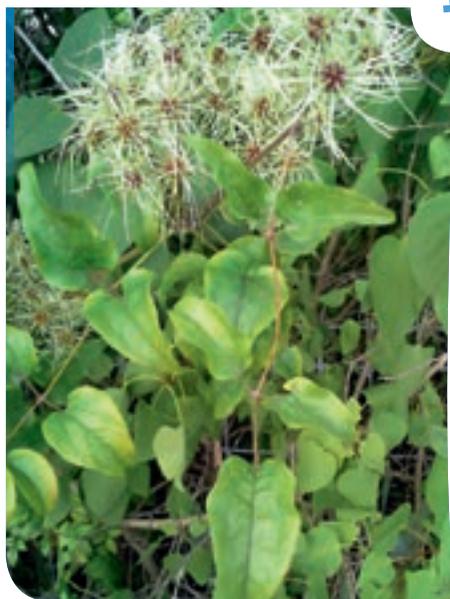
- + **La toxine** présente dans la plante,
- + **La partie de la plante consommée** (feuilles, fleurs, fruits,...): tout n'est pas forcément toxique, ou pas au même degré,
- + **La quantité consommée et la durée de consommation**: quelques grammes sont mortels pour la cigüe, alors qu'il faut une consommation régulière sur plusieurs jours pour la fougère aigle,
- + **L'espèce animale concernée**: les bovins sont généralement plus résistants que les ovins ou caprins,
- + **Le contexte de la consommation**: des animaux qui ont faim ingéreront des quantités plus importantes et se fieront moins au goût désagréable de certaines plantes toxiques,
- + **La variabilité** entre individus...

Il ne s'agit donc pas ici de dresser une liste exhaustive, mais de présenter **quelques exemples** de plantes toxiques qui peuvent se rencontrer dans la Région (**pour voir plus de cas, vous pouvez consulter le site Internet de la FRGDS PACA**).

## ⊕ DANS LES GARRIGUES, FRICHES ET LANDES

La **clématite brûlante** et la clématite des haies (*Clematis flammula* et *C. vitalba*) sont des lianes des broussailles et forêts claires. Elles se retrouvent jusqu'en montagne.

Les feuilles sont entérotoxiques, particulièrement à la floraison. Leur ingestion entraîne une inflammation des muqueuses buccales et digestives, d'où une hypersalivation et un arrêt de la rumination suivies de diarrhées noirâtres.



*clématite des haies*

La **férule commune** (*Ferula communis*) pousse bien sur les collines sèches et calcaires. Toute la plante est toxique, avec une action hémorragique. La dose toxique est faible, de l'ordre de 2,5 grammes par kilo de poids vif (soit 150 g pour une brebis de 60 kg).



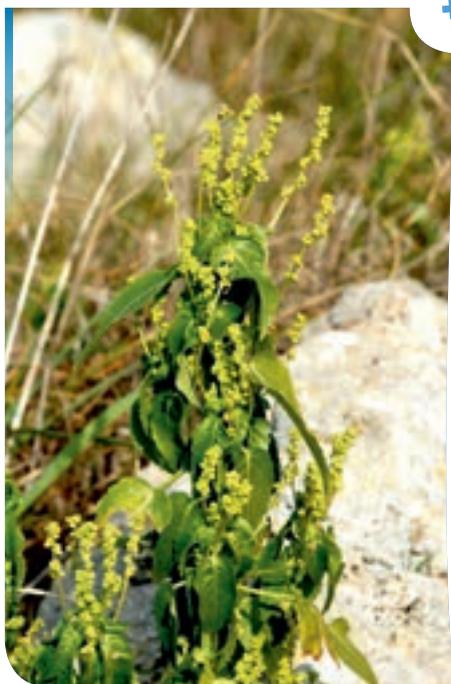
*férule commune*

Le **millepertuis** (*Hypericum perforatum*) est une plante photosensibilisante. Chez les ovins, l'ingestion de 100 grammes de millepertuis frais par jour entraîne des troubles 2 à 21 jours plus tard. Les symptômes sont de la nervosité, des démangeaisons, une "peur" de la lumière... La récupération est très lente et nécessite de laisser les animaux 2 à 3 semaines à l'ombre.



*millepertuis*

La **mercuriale** (*Mercurialis* spp.) pousse dans les champs, en colline ou en sous-bois dès qu'il y a un peu d'humidité. Sa toxicité porte sur l'appareil urinaire et le sang. L'ingestion de 200 à 300 grammes de plante fraîche pendant plusieurs jours par une brebis provoque une jaunisse, l'émission d'urines foncées, des diarrhées, etc., pouvant conduire à la mort.



*mercuriale*

#### ✚ EN ALPAGNE

Le **colchique** (*Colchicum* spp.) a des effets entérotoxiques et neurotoxiques. La dose létale varie de 8 à 16 grammes de feuilles fraîches par kilo de poids vif. L'apparition des symptômes varie entre 2 heures et 2 jours. On observe alors une hypersalivation, des coliques avec diarrhées blanchâtres et un arrêt de la rumination. Dans les cas les plus graves, l'animal meurt par paralysie respiratoire.

## Plantes à effets toxiques : mieux les comprendre



+ Le **vérate** (*Veratrum album*) a des effets cardiotoxiques et entérotoxiques, et sa toxicité augmente lorsqu'il pousse en altitude. La dose létale est d'environ 12 grammes de feuilles fraîches par kilo de poids vif. Les symptômes observés sont essentiellement d'ordre cardiaque, mais les animaux peuvent aussi présenter des vomissements, une hypersalivation, des coliques avec des diarrhées plus ou moins sanguinolentes, etc. La mort est fréquente et survient dans les 3 à 12 heures après l'ingestion. Le vérate ne doit pas être confondu avec la gentiane jaune (*Gentiana lutea*), comestible et très appréciée.

### colchique

Les **rhododendrons** (*Rhododendron* spp.) ont tous des feuilles et des fleurs toxiques. On les trouve sur tous types de sols et de milieux, généralement entre 1200 et 2500 mètres d'altitude. Les principaux symptômes sont des vomissements en jets liquides et une hypersalivation, alliés à des tremblements et à un pouls faible. La mort peut survenir en quelques heures après l'ingestion d'une dose létale (de 2 à 3 grammes de feuilles fraîches par kilo de poids vif).



rhododendrons



vérate

### + ET ENSUITE ?

En général, ces plantes ont un goût ou une odeur peu attirants et les animaux les boudent. Cependant, dans des circonstances d'affouragement en vert au râtelier, de transition alimentaire un peu brusque, dans un parc de nuit, ou avec de jeunes animaux non éduqués, le risque d'ingérer ces plantes augmente, avec toutes les conséquences que cela peut avoir...

M. GONTIER - FRGDS PACA

# Déclarations de transhumance pour les petits ruminants



Depuis 2015 et suite à la délégation de 5 DD(CS)PP de PACA, la FRGDS PACA est gestionnaire des transhumances ovine et caprine.

## ✚ POURQUOI UNE DÉCLARATION DE TRANSHUMANCE ?

Les déclarations de transhumance ont été créées pour améliorer la lutte contre la brucellose des ovins et caprins.

Aujourd'hui, elles gardent leur intérêt pour **prévenir l'apparition d'un foyer brucellique ou de toute autre maladie réglementée (FCO) et contagieuse**. Connaître les mouvements de transhumance et les mélanges de troupeaux permet de lutter efficacement contre une maladie contagieuse : la gestion sanitaire démarre plus vite et de manière plus efficace. **Les déclarations de transhumance aident alors à limiter l'expansion d'une maladie et les pertes qui y sont associées.**

## ✚ QUI DOIT FAIRE UNE DÉCLARATION DE TRANSHUMANCE ?

Vous devez déclarer un mouvement de transhumance si :

- + il y a un mélange de troupeaux, **et/ou**
- + les animaux transhumant hors des limites des communes limitrophes du siège d'exploitation.

## ✚ QUELLES CONDITIONS REMPLIR POUR TRANSHUMER EN RÈGLE ?

Tout cheptel ovin et caprin **"officiellement indemne de brucellose"** peut transhumé. Pour cela, il suffit d'être à **jour des prophylaxies** (sur les ovins et les caprins) et d'avoir obtenu des résultats négatifs aux prises de sang. Les animaux doivent aussi être correctement identifiés.

**Cas d'un cheptel nouvellement constitué : l'attestation sanitaire de provenance** fournie par le vendeur indique que les animaux achetés sont issus d'un cheptel officiellement indemne. Envoyée à la DD(CS)PP du département de votre exploitation (voir rubrique *adresses utiles*), elle permet à votre cheptel d'acquérir la qualification.

## ✚ COMMENT FAIRE UNE DÉCLARATION DE TRANSHUMANCE ?

**Si vous remplissez tous les ans une déclaration de transhumance**, vous en recevez **automatiquement** une pré-remplie (à modifier si besoin) en début d'année.

**Si vous transumez pour la première fois** ou que vous recommencez à transumer après une longue interruption, vous devez remplir un formulaire vierge. Ces formulaires sont disponibles sur le site de la FRGDS PACA ou sur simple appel à la FRGDS.

### Déclaration ou autorisation ?

Tout dépend de la Région où vous transumez :

- + de PACA en PACA : déclaration de transhumance à compléter et à retourner à la FRGDS
- + de PACA hors PACA : autorisation de transhumance à compléter et à retourner à la FRGDS, qui la transmettra à la DD(CS)PP du département d'accueil.

*Des questions, besoin de renseignements ?  
Contactez la FRGDS PACA par courriel  
([transhumance@frgds-paca.org](mailto:transhumance@frgds-paca.org)) ou par  
téléphone au 04 92 72 88 72.*



# Vêlages sans dommage...



La saison des vêlages est un moment crucial dans la vie d'une exploitation. Pour intervenir efficacement lors d'un vêlage, on doit en connaître le processus normal. Ainsi, ce qui est anormal devient évident !

## + PRÉPARER LES MISES-BAS

En bâtiment, il est important d'avoir un box de vêlage propre pour **éviter tout risque d'infection** (cordon ombilical, infection mammaire, métrite, diarrhée). **Le box doit être fraîchement paillé avec une litière sèche et abondante.** L'idéal étant de curer le box après chaque vêlage.

### Pour un bon box de vêlage :

- + Surface de 16 à 20 m<sup>2</sup> par box (4 à 5 m de côté minimum);
- + Le placer de façon à ce que les animaux isolés aient toujours un contact visuel avec le reste du troupeau, afin de limiter les facteurs de stress ;
- + Prévoir un système de contention ;
- + Le box doit être éclairé (prise électrique à proximité) ;
- + Aménager des passages d'homme ;
- + Prévoir un point d'eau à proximité.

En période de vêlages, rassemblez tout le matériel dont vous pourriez avoir besoin. En cas de vêlage difficile, vous devrez être en mesure d'intervenir rapidement.

### Voici une liste non-exhaustive :

- + Désinfectant : solution moussante iodée
- + Lubrifiant (gel ou huile alimentaire)
- + Cordelettes
- + 2 seaux d'eau
- + Vêleuse
- + Du colostrum, pour cela : profitez de la mise-bas d'une bonne laitière pour mettre du colostrum au congélateur (attention quantité ne veut pas forcément dire qualité !).

Et maintenant il ne vous reste plus qu'à attendre... et observer. L'intervalle maximum recommandé entre 2 observations est de trois heures.



## + QUAND VA-T-ELLE VÊLER ?

Dans la **semaine qui précède la mise-bas**, des signes peuvent être observés et s'accroissent à l'approche du terme. Parmi les plus caractéristiques on trouve :

- + **La tuméfaction (gonflement) de la vulve**, qui, à l'approche de la mise-bas, laissera apparaître du mucus provenant de la fonte du bouchon qui obstruait le col de l'utérus.
- + **L'animal se casse ou se coupe : c'est le relâchement des ligaments sacros-ciatiques.** À 48h de la mise bas, les ligaments sont complètement effacés et il sera possible d'enfoncer toute la main à la base de la queue.
- + **On observera une diminution progressive de la température.** Une température rectale inférieure à 38,4°C annonce une mise-bas dans les 24h.

+ **Plénitude mammaire** : la mamelle sera gonflée et congestionnée dans les dernières 48h.

+ **L'animal est inquiet, s'isole, perd l'appétit.**

Dès l'apparition des premiers signes, il faudra envisager l'isolement de l'animal dans un box de vêlage, ou tout au moins le garder à proximité d'un box en cas de vêlage difficile.



### + LES DIFFÉRENTES PHASES DE LA MISE-BAS

Bien que le vêlage soit un processus continu, on peut le diviser en trois stades et donner des durées moyennes pour chaque stade.

	DEFINITION	DURÉE MOYENNE
STADE 1	Du début des contractions utérines jusqu'au début de la pousse abdominale ou la perte des eaux.	De 2 heures (multipares) à 12 heures (primipares)
STADE 2	Du début de la pousse abdominale jusqu'à l'expulsion complète du fœtus.	De 1 à 4 heures (peut durer plus chez une primipare)
STADE 3	Expulsion du placenta.	Entre une demi-heure et 8 heures

### + QUAND INTERVENIR ?

Pour bien intervenir, il est essentiel de savoir à quel stade se trouve la vache et depuis combien de temps.

**N'oubliez pas qu'une vache sait vêler seule! C'est uniquement en cas d'anomalie que vous devrez intervenir dans un vêlage.**

	MOMENT DE L'EXAMEN
STADE 1	Environ 6 heures après le début du stade 1 si la pousse abdominale n'a pas commencé.
STADE 2	Après 2 à 3 heures de travail sans progrès et si le veau n'est pas sorti 2 heures après l'apparition de la poche des eaux.
STADE 3	On considère qu'il faut intervenir si la vache ne se délivre pas dans les 12 heures qui suivent la mise-bas.

*Les durées moyennes de chaque stade vont différer entre une vache et une génisse. Une génisse mettra plus de temps à se dilater, les stades 1 et 2 mettront donc plus de temps. Il faut faire preuve de patience et aider si besoin manuellement à la dilatation !*

### + L'EXAMEN VAGINAL

L'examen par voie vaginale permet d'évaluer la position du fœtus (taille et vitalité) et l'état de dilatation du col et du vagin.

Cet examen n'est pas anodin pour la santé du veau et de la vache, il doit donc être réalisé en prenant certaines précautions et **seulement lorsque l'on constate que le vêlage ne se déroule pas normalement.**

## Vêlages sans dommage...

**Si vous souhaitez examiner l'animal, vous devez respecter quelques règles simples :**

- + **L'hygiène** est très importante pour éviter d'introduire, dans l'utérus, des germes qui pourraient causer des infections et des problèmes d'infertilité par la suite. Il faut donc **vider le rectum, se désinfecter les mains, bien nettoyer et désinfecter la vulve, et le bout des pattes du veau** qui dépassent, s'il y a lieu. Une solution moussante iodée est préconisée pour désinfecter.
- + **Lubrifier abondamment** : Des gels lubrifiants ou de l'huile feront très bien l'affaire. Éviter par contre d'utiliser des savons, car s'ils ont un effet lubrifiant, ils provoquent également un assèchement et une irritation des muqueuses.
- + **L'examen doit être fait avec délicatesse.** Il faut éviter de causer des dommages et, si possible, éviter de percer la poche des eaux si elle ne l'est pas déjà. Les liquides placentaires jouent un rôle important de lubrification qui pourrait alors être compromis.

Après examen, vous vous retrouverez face à différentes situations, mauvais placement du veau, torsion, veau trop gros, ... l'intervention du vétérinaire sera alors indispensable. En cas d'anomalie, il faudra agir rapidement pour espérer sauver le veau.

### + LES PREMIERS SOINS AUX VEAUX

En cas de **vêlage normal**, une simple désinfection du cordon ombilical suffira et veiller à la **prise du colostrum dans les deux heures.**

Par contre, en cas de **vêlage difficile**, le veau peut avoir souffert pendant l'expulsion. Il pourra présenter des difficultés à se lever et à téter. **Il aura besoin d'être revitalisé (lampe chauffante, réhydratant, glucose,...) et aura besoin d'aide pour ingérer le colostrum.** Pour cela, une sonde pourra être utilisée.

**Le premier soin à apporter à un nouveau-né est l'ingestion d'un colostrum de qualité et quantité suffisante.** La qualité du colostrum est souvent liée à l'alimentation de la mère!



# Nouveauté : élargissement des contrôles à l'introduction

À ce jour, seule l'IBR fait l'objet d'un contrôle à l'introduction obligatoire. Le risque d'introduire des maladies par le biais des achats est pourtant bien présent. C'est pourquoi nous élargissons les contrôles à l'introduction à d'autres maladies.

Les contrôles à l'introduction sont élargis à la BVD et la Paratuberculose. **La réalisation de ces analyses complémentaires est conditionnée par :**

- + Une demande spécifique à votre vétérinaire ;
- + Ou la signature d'un billet de garantie conventionnelle (BGC).

## + LE BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Ce document a pour but de contractualiser un engagement sanitaire entre le vendeur et l'acheteur lors d'un échange commercial.

L'acheteur, en accord avec le vendeur, décide des contrôles qui seront réalisés sur les animaux et des conséquences engendrées par un résultat positif ou douteux à certaines maladies.

Le vendeur peut s'engager à reprendre les animaux qui ne correspondraient pas aux critères sur lesquels il s'est engagé.

**Vous pouvez vous procurer ce document auprès du GDS ou de votre vétérinaire.**

## + DIFFERENTS CONTRÔLES POSSIBLES EN FONCTION DE L'ÂGE DES ANIMAUX

L'IBR continuera à être recherchée à l'introduction quel que soit l'âge des animaux. Vous aurez la possibilité de rajouter à l'IBR, la BVD et la Paratuberculose.

Voici le détail des analyses possibles en fonction de l'âge des animaux.

Age des animaux	BVD		Paratub
	Antigénémie	PCR	Sérologie ELISA
< 6 mois	NON	OUI	NON
6-18 mois	OUI	NON	
> 18 mois		OUI	

## + À QUEL COÛT ?

En 2016, pour garantir le fonctionnement du dispositif, le GDS a décidé d'assurer la prise en charge des analyses, aidé par le Conseil Départemental.

Seules les analyses complémentaires (Besnoitiose, ...) seront laissées à la charge exclusive de l'éleveur.

## + COMMENT FAIRE ?

**Si vous souhaitez uniquement réaliser les contrôles à l'introduction**, signalez-le simplement à votre vétérinaire au moment des prises de sang.

**Si vous souhaitez contractualiser avec le vendeur grâce à un BGC :**

- 1 Procurez-vous un exemplaire du document auprès du GDS ou de votre vétérinaire.
- 2 Avant l'achat des animaux, exposez vos exigences sanitaires au vendeur.
- 3 Complétez et signez avec le vendeur le billet de garantie conventionnelle afin de contractualiser l'entente verbale.
- 4 Mettez en quarantaine les animaux que vous avez achetés et contactez votre vétérinaire afin qu'il procède aux prises de sang dans les délais.



# Nouvelles modalités de gestion de la prophylaxie bovine



*D'importantes évolutions sont à venir dans la gestion et la réalisation de la prophylaxie bovine. Cela concernera les maladies de 1<sup>re</sup> catégorie (brucellose, leucose et tuberculose) et l'IBR.*

Dans le cadre de la démarche d'accréditation engagée par les GDS à la demande de l'État, un cahier des charges national a été élaboré et encadre désormais la prophylaxie bovine.

**Voici donc ce que vous devez retenir des changements opérés :**

- + Dorénavant les prophylaxies se feront **entre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le 31 mai 2016** ; aucune prophylaxie ne pourra se faire en-dehors de cette période.
- + Vous devez veiller à faire prélever **plus de 90% des bovins** indiqués par maladie sur le DAP. En cas de sous-réalisation, le vétérinaire devra retourner sur l'élevage afin de terminer les interventions sur les bovins non-encore passés en prophylaxie, pour **atteindre 90% à 100% de réalisation**.
- + En cas de **prophylaxie partielle**, un délai de **3 mois maximums** est à respecter entre le démarrage et la fin de la prophylaxie.

**Les règles de prophylaxie bovine ne changent pas :**

	Fréquence	Proportion d'animaux
Brucellose	Tous les ans	20% des bovins > 24 mois
Leucose	Tous les 5 ans	
Tuberculose	Tous les 3 ans	100% des bovins > 24 mois
Varron	Aléatoire	
IBR	Tous les ans	

**Bilan pour les maladies de 1<sup>re</sup> catégorie :**

Du 1 <sup>er</sup> oct. 2014 au 31 mai 2015	Nb. de cheptels contrôlés	Nb. d'animaux contrôlés	Nb. de résultats positifs
<b>Brucellose</b>	235 cheptels	2 061	3 dans 3 cheptels
<b>Leucose</b>	36 cheptels	343	0
<b>Tuberculose</b>	95 cheptels	2 682	0

Concernant les résultats positifs en brucellose, il s'agissait de **réactions sérologiques faussement positives**, qui ont nécessité des examens complémentaires pour maintenir la qualification des troupeaux.

**Les maladies de 2<sup>e</sup> catégorie :**

**Les zones frontalières avec l'Italie restent à risque pour le Varron.** Il faut donc rester vigilant lors de l'introduction d'animaux en provenance de ces zones et de transhumance en zone frontalière.

Chaque année, les troupeaux qui font l'objet d'une prophylaxie sont tirés au sort. À ceux-là sont rajoutés les cheptels à risque.

	Méthode	Nb. de cheptels contrôlés	Nb. d'animaux contrôlés	Nb. de résultats positifs
<b>VARRON</b>	Sérologie	32	1 166	0
	Contrôle visuel	13	428	0
	Traitement tactique	1	12	0

Concernant l'IBR, voici les résultats de la prophylaxie.

	Nb. de cheptels contrôlés	Nb. d'animaux contrôlés	Nb. de résultats positifs	Nb. de cheptels avec résultats positifs
IBR	234 cheptels	6 277 bovins	30 positifs	14

La situation du département continue de s'améliorer. **Nous avons aujourd'hui 495 bovins positifs répartis dans 76 cheptels**, contre 564 l'année dernière à la même époque, répartis dans 79 cheptels.

**11 cheptels détiennent à eux seuls plus de 60% des bovins positifs du département.**

Les 65 troupeaux restant détiennent pour la majorité moins 5 bovins positifs. 32 troupeaux ne détiennent qu'1 seul bovin positif.

**Les efforts pour éliminer les derniers positifs devront s'intensifier.** En effet, nous vous l'avions indiqué à plusieurs reprises, la prophylaxie de l'IBR va se durcir afin d'accélérer le processus d'éradication des animaux positifs.

*Un nouvel Arrêté Ministériel modifiant les règles de prophylaxie de l'IBR a été rédigé et rentrera en application dans sa globalité au plus tard au 1<sup>er</sup> octobre 2016.*

**La campagne de prophylaxie 2015-2016 (du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mai 2016)** sera une année de transition qui devra vous permettre de vous préparer à l'application de ces nouvelles mesures pour la campagne 2016-2017.

**Voici donc les mesures à venir :**

- + **Pour les cheptels ne détenant pas d'animaux positifs** : si vous remplissez les conditions d'obtention de l'appellation "Cheptel Indemne d'IBR", vous serez qualifiés d'office.
  - + **Pour les cheptels détenant des bovins positifs** : l'âge de dépistage des animaux en prophylaxie sera abaissé à 12 mois au lieu de 24 mois.
  - + **Les bovins positifs ne pourront plus être introduits ou vendus à des fins d'élevage.** La seule destination possible pour ces animaux sera la boucherie.
  - + Mise en place des **doubles contrôles à l'introduction pour tous les troupeaux**, qu'ils soient indemnes d'IBR ou pas : 1 prise de sang par le vendeur et 1 prise de sang par l'acheteur.
  - + **La vaccination d'un nouveau bovin positif sera à faire dans un délai d'1 mois** (non pas de 2 mois comme aujourd'hui).
  - + **Tout cheptel transhumant sur un alpage collectif** et détenant des bovins positifs sera contraint à respecter les règles suivantes pour transhumer :
    - + Tous les bovins de plus de 12 mois transhumant sur l'alpage collectif devront présenter un résultat négatif à l'IBR datant de moins de 4 mois précédant la montée en alpage ;
    - + Tous les bovins connus positifs transhumant ou pas sur l'alpage collectif devront être valablement vaccinés (2 injections pour les primo vaccinations et rappel dans les délais).
- L'objectif à terme (d'ici 2020) est l'interdiction des animaux positifs en alpage.**



# Les tarifs de prophylaxie 2016

Les éleveurs adhérents au GDS bénéficient d'une aide financière du Conseil Départemental, de l'Etat et du GDS pour les opérations de prophylaxie.

**RAPPEL :** En cas d'absence de contention qui rend la prophylaxie longue, difficile et dangereuse, le vétérinaire appliquera un tarif horaire d'environ **96 € HT**, à la charge **exclusive** de l'éleveur.

## + ESPÈCE BOVINE

(PROPHYLAXIE ANNUELLE ET INTRODUCTION)

		TARIFS HT EN EUROS	
		ADHÉRENT GDS	NON ADHÉRENT
<i>Déplacement payé par l' éleveur : Kilométrage aller / retour entre le cabinet vétérinaire et l' exploitation visitée</i>		<b>Tarif libre</b> <i>A titre indicatif : 0,70 € / km</i>	
<b>Visite exploitation</b>	<b>Éleveur</b>	<b>12,90</b>	<b>21,15</b>
	Conseil Départemental	8,25	0
<b>Prise de sang</b>	<b>Éleveur</b>	<b>0,75</b>	<b>2,61</b>
	GDS	0,10	0
<b>Vaccination IBR</b>	Conseil Départemental	1,76	0
	<b>Éleveur</b>	<b>1,40</b>	<b>3,00</b>
<b>Tuberculination</b>	GDS	0,56	0
	Conseil Départemental	1,04	0
<b>Visite lecture tuberculination</b>	<b>Éleveur</b>	<b>83 € / h appliqué au temps effectif de contrôle des bovins tuberculins</b>	
	Dont forfait GDS	8,38	0
	Dont forfait Conseil Départemental	12,77	0

## + ESPÈCES OVINE ET CAPRINE

		ADHÉRENT GDS		NON ADHÉRENT	
		TARIFS HT EN EUROS		TARIFS HT EN EUROS	
<i>Déplacement payé par l' éleveur : Kilométrage aller / retour entre le cabinet vétérinaire et l' exploitation visitée</i>		<b>Tarif libre</b> <i>A titre indicatif : 0,70 € / km</i>			
<b>Visite exploitation</b>	<b>Éleveur</b>	<b>10,14</b>	<b>21,15</b>		
	GDS	3,37	0		
	Conseil Départemental	7,64	0		
	<b>Éleveur</b>	<b>0,42</b>	<b>1,58</b>		
<b>Prise de sang</b>	État	0,38	0		
	Conseil Départemental	0,78	0		

## La Caisse Coups Durs du GDS

### + A QUOI SERT-ELLE ?

La CCD, alimentée par les cotisations des éleveurs, sert à indemniser **une fois** dans leur carrière les éleveurs adhérents qui subissent des pertes sanitaires importantes dans leur élevage.

### + COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'éleveur doit faire une demande écrite auprès du GDS en indiquant les problèmes rencontrés. Le Conseil d'Administration examine chaque dossier et prend une décision, quant à la suite à donner.

# Les adresses utiles



## + GDS 04

66, boulevard Gassendi BP 117  
04004 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél. 04 92 36 62 29 / 22  
Télécopie 04 92 30 92 78  
accueil.gdso4@gmail.com

## + FRGDS PACA

570, avenue de la Libération  
04100 MANOSQUE  
Tél. 04 92 72 73 34  
Télécopie : 04 92 72 73 13  
frgds.paca@wanadoo.fr  
*Pour les déclarations de transhumance  
ovines et caprines.*

## + Laboratoire Vétérinaire Départemental 04

Quartier Saint Christophe BP 9007  
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél. 04 92 32 39 33  
labo-veterinaire@cgo4.fr

## + Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Protection des Populations 04

Services vétérinaires  
Centre administratif Romieu  
Rue Pasteur BP 9028  
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX 9  
Tél. 04 92 30 37 00  
Télécopie 04 92 30 37 30

## + Direction Départementale des Territoires 04

Avenue Demontzey BP 211  
04002 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél. 04 92 30 55 00  
Télécopie 04 92 30 55 01

## + Coopérative Agneau Soleil

1, allée des Chênes - 04200 SISTERON  
Tél. 04 92 61 45 00  
Télécopie 04 92 61 01 05

## + Équarrissage SARIA

Av. Jean Monnet - 30300 BEUCAIRE  
**Pour toute demande d'enlèvement :**  
*Serveur vocal 24h/24 - 7 jours/7 :*  
Tél. 08 91 70 01 02  
*Service Ecarinet sur [www.agranet.fr](http://www.agranet.fr) ou  
[www.boviclic.fr](http://www.boviclic.fr)*  
**Pour un besoin spécifique :**  
création des adresses d'enlèvement,  
demande de renseignements, ...  
*Ligne directe de 10h à 12h*  
Tél. 04 66 59 60 60

## + Chambre Agriculture 04

66, boulevard Gassendi BP 117  
04004 DIGNE LES BAINS CEDEX  
Tél. 04 92 30 57 57  
Télécopie 04 92 32 10 12  
accueil@ahp.chambagri.fr

## + EDER - Antenne 04-83

66, boulevard Gassendi - BP 117  
04004 DIGNE LES  
BAINS CEDEX  
Tél. 04 92 36 62 20  
Télécopie  
04 92 36 62 25





[WWW.FRIGDS-PACA.ORG](http://WWW.FRIGDS-PACA.ORG)



Le site d'information  
de la FRGDS et des  
GDS de la région PACA



**FRGDS**  
PACA

*L'action sanitaire ensemble*